

### CHAPITRE III

#### LE SACRIFICE DE JÉSUS ET LA PENTECOTE

Si l'Épître aux Hébreux nous présente le sacrifice de Jésus comme le seul qui ouvre le ciel, en lavant définitivement les péchés, elle ne s'en tient pas là. Si elle le compare au sacrifice de l'Expiation qui permettait d'entrer dans le sanctuaire, elle le compare aussi à un autre sacrifice qui, dans l'histoire du peuple d'Israël, avait eu une importance de tout premier ordre. Le livre de l'Exode (24, 4-8) nous rapporte que Moïse, lors de la conclusion de l'Alliance du Sinaï, avait fait offrir des holocaustes et des sacrifices d'actions de grâce. L'auteur de l'Épître aux Hébreux s'empare de ce fait, qu'il rappelle d'ailleurs très librement en se référant peut-être davantage à la tradition orale qu'au texte inspiré :

La première alliance n'a pas été inaugurée sans du sang. En effet, chaque prescription ayant été lue selon la teneur de la Loi au peuple entier par Moïse, celui-ci prenant le sang des jeunes taureaux et des boucs, avec de l'eau et de la laine écarlate et de l'hysope, aspergea et le livre lui-même et tout le peuple, disant : Ceci est le sang de l'Alliance que Dieu a prescrite pour vous. Et en outre, de la même manière, il aspergea de sang la tente et tous les objets de culte (Hébr., 9, 19-22).

Or, à ce sacrifice qui sanctionna la première alliance, celui du Christ correspond, inaugurant une nouvelle Alliance ; l'auteur de l'Épître nous le dit expressément,

mais il ne pouvait d'ailleurs écrire les mots : « Ceci (Τοῦτο au lieu de ἰσὸς de l'Exode, 24, 8) est le sang de l'Alliance », sans avoir à l'esprit les mots du Christ instituant l'Eucharistie (Mc, 14, 24 ; Mt., 26-28 ; I Cor., 11, 25), et citant, lui aussi, les paroles de Moïse pour les appliquer à son propre sacrifice et à la nouvelle Alliance.

C'est, d'ailleurs, un principe général affirmé par l'Épître aux Hébreux que tout changement de sacerdoce entraîne un changement de l'alliance et de la Loi : « Changé le sacerdoce, nécessairement se produit aussi un changement de loi » (7, 12). L'union et la dépendance entre les deux sont si intimes que l'on peut, en une même argumentation, conclure au renouvellement de l'un et de l'autre :

Il y a eu abrogation de la prescription antérieure, en raison de sa faiblesse et de son inutilité, — car la Loi n'a rien amené à la perfection —, introduction, par contre, d'une espérance meilleure par laquelle nous approchons de Dieu. Et dans la mesure où cela ne s'est pas fait sans serment — ceux-là en effet sont devenus prêtres sans serment ; mais celui-ci avec serment, par celui qui lui a dit : Il a juré, le Seigneur, et il ne s'en repentira pas : Tu es prêtre pour l'éternité —, pour autant, c'est d'une alliance meilleure que Jésus est devenu garant (7, 18-22).

Du serment divin qui établit le Christ prêtre, on peut donc conclure aussi qu'il est le garant, le médiateur (ἐγγυητής) d'une nouvelle alliance. Dès lors, on peut dire que le sacrifice de Jésus a deux effets, qui se complètent mutuellement :

1) tout d'abord, il purifie, efface les péchés (9, 23-24) et permet ainsi aux hommes de s'approcher de Dieu avec et dans le Christ (10, 1) : par le fait même, ils pénètrent dans un monde nouveau, le monde des choses célestes (9, 23), parfaites et saintes (10, 1 et 14). C'est ce que nous avons montré au chapitre précédent,

et nous avons conclu que c'était là le mystère même de Pâques, dont la pâque de la sortie d'Égypte préfigurait les effets.

2) Ensuite, il scelle et fonde une nouvelle alliance qui remplace celle du Sinaï, et qui constitue le nouveau peuple de Dieu dans sa mission. C'est ce deuxième aspect que nous devons manifester ici.

Nous avons dit que le sacrifice de Jésus permet aux hommes de s'approcher de Dieu ; mais l'Épître aux Hébreux précise que ce Dieu que les hommes vont approcher ne se présente plus dans le décor terrifiant du Sinaï :

Vous ne vous êtes pas approchés, en effet, d'une chose palpable, ni d'un feu qui brûlait, ni d'obscurité, ni de ténèbres, ni d'ouragan, ni du bruit de trompettes, ni d'une clameur de paroles, dont ceux qui l'entendaient refusaient qu'il leur soit ajouté un mot : car ils ne supportaient pas ce qui avait été prescrit : Et si même un animal touche la montagne, il sera lapidé. Et si terrible était la manifestation, que Moïse dit : Je suis effrayé et tout tremblant (Hébr., 12, 18-21).

Toute cette description rappelle l'atmosphère terrifiante dont Dieu voulut entourer sa manifestation au Sinaï (Exode, 19, 12-19 ; Deut., 4, 11-14 ; 5, 22-30) : à une alliance d'ordre terrestre, sensible, touchable (ψηλαφωτέον ; v. 18), va s'opposer une alliance céleste, perceptible seulement dans la foi :

Au contraire, vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la cité du Dieu vivant, de la Jérusalem céleste, et de myriades d'anges, de l'assemblée de fête, et de l'Église des premiers-nés inscrits dans les cieux ; et de Dieu, juge de tous, et des esprits des justes rendus parfaits ; et de Jésus médiateur d'une alliance nouvelle, et du sang de l'aspersion qui parle mieux que celui d'Abel... (12, 22-24).

Le nouveau Sinaï, c'est le ciel, dont le chrétien s'ap-

proche avec le sacrifice du Christ, et où il pénètre déjà par sa foi ; mais il lui en vient aussi une nouvelle alliance, une nouvelle Loi scellée par un nouveau sang d'aspersion, et donnée par un nouveau Médiateur. En quoi consiste cette nouvelle Alliance ? Il ne peut y avoir sur ce point aucun doute : l'Épître aux Hébreux, reprenant un texte prophétique de Jérémie (31, 31-34), nous l'exprime clairement, en l'opposant à celle dont la venue du vrai prêtre manifeste le dépassement :

Or, maintenant, le Christ a reçu en partage un ministère d'autant plus remarquable que meilleure est l'alliance dont il est médiateur, fondée qu'elle est sur de meilleures promesses. Car si cette première alliance avait été irréprochable, une place n'aurait pas été cherchée pour une seconde. C'est en les blâmant, en effet, qu'il dit :

Voici que des jours viennent, dit le Seigneur,

Et j'effectuerai avec la maison d'Israël et la maison de Juda une alliance nouvelle,

Non pas à la manière de l'alliance que je fis avec leurs pères,

Au jour où je les pris par la main pour les tirer du pays d'Égypte.

Puisqu'eux-mêmes ne sont pas demeurés dans mon alliance,

Moi aussi je les ai négligés, dit le Seigneur.

Mais voici l'Alliance que je contracterai avec la maison d'Israël,

Après ces jours-là, dit le Seigneur :

Donnant mes lois dans leur entendement,

Et dans leur cœur je les inscrirai.

Et je serai leur Dieu

Et eux seront mon peuple ;

Et ils n'auront plus à instruire chacun son concitoyen,

Ni chacun son frère, disant : Connais le Seigneur !

Puisque tous me connaîtront,

Du petit jusqu'au plus grand d'entre eux.

Car je serai apaisé à l'endroit de leurs iniquités

Et de leurs péchés je n'aurai plus souvenir. (Hébr., 8, 6-13).

Cette longue citation de Jérémie indique d'abord à

quoi s'oppose la nouvelle Alliance, c'est-à-dire celle du Sinaï. Mais elle va plus loin et positivement nous dit ce qui caractérise la nouvelle : alors que l'ancienne était écrite sur des tables de pierre, la nouvelle sera inscrite dans l'intelligence et le cœur de chaque membre du Peuple de Dieu ; donc ce ne sera plus une ligne de conduite extérieure, mais une transformation faite par Dieu directement au plus intime de chaque âme, et qui sera à la fois une lumière dans l'intelligence et une force dans la volonté. De plus, cette présence de la Loi au plus intime du cœur est liée à la rémission des péchés, et tout cet ensemble de bienfaits dépend du sacrifice du Christ, comme le redit avec solennité l'auteur de l'Épître au chapitre 10 (14-18) en représentant le même texte.

Nous aurons plus loin à préciser la nature de cette nouvelle Alliance, et nous dirons avec saint Paul que ce n'est pas autre chose que le don de l'Esprit Saint dans le cœur des fidèles<sup>1</sup>. Il n'y a donc pas lieu de nous étonner si la tradition catholique a vu dans le mystère de la Pentecôte la contrepartie de l'Alliance du Sinaï. Les documents liturgiques sont, sur ce point, d'une éloquence remarquable : notre *Veni Creator*, en proclamant l'Esprit Saint le « doigt de la main droite du Père »<sup>2</sup>, nous invite évidemment à nous rappeler que les chrétiens sont « une lettre du Christ... écrite non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant,

1. Cf. J. LÉCUYER, *Pentecôte et Loi Nouvelle*, dans *La Vie Spirituelle*, Mai 1953, p. 471-490.

2. Cette identification entre le doigt de Dieu et le Saint-Esprit découle du rapprochement entre Matt., 12, 28 (« in Spiritu Dei ejicio daemones ») et Luc, 11, 20 (« in digito Dei ejicio daemonia »). Le rapprochement est fait constamment par les Pères de l'Église ; voir, par exemple : CYRILLE D'ALEXANDRIE, *Commentaire sur saint Luc*, XI, 20 (trad. anglaise de Payne SMITH, 11, p. 370 ; ou dans la chaîne de Cramer sur S. Luc, p. 93, sous le nom de Titus de Bosra) ; S. AUGUSTIN, *Contra Faust. Man.*, XXX (P. L., 42, 270) ; *Epist.* 55, 16 (P. L., 33, 218 s.) ; *Serm. post Maur.*, p. 383, 26 ; *Serm.* 156, 13, etc. ; S. MARTIN DE LÉON, *Serm.* XXXIII (P. L., 208, 1203) ; ABÉLARD, *Serm.* XVII (P. L., 178, 500).

non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, sur vos cœurs » (2 Cor., 3, 3) ; la nouvelle Alliance n'est pas un « ministère de mort gravé en lettres sur des pierres » (ibid., 3, 7), mais une alliance inscrite par l'Esprit de Dieu. Une hymne de la liturgie grecque, attribuée à saint Jean Damascène<sup>1</sup>, ainsi que de nombreux textes liturgiques du Moyen-Age latin contiennent le même enseignement<sup>2</sup>.

Il est d'ailleurs probable que l'Épître aux Hébreux fait elle-même une allusion directe à la Pentecôte, dans le passage que nous lisions plus haut (Hébr., 12, 22-24) : opposant à la montagne du Sinaï, avec toute l'atmosphère dramatique de la première alliance, la « montagne de Sion, cité du Dieu vivant, Jérusalem céleste », l'auteur pensait, sans doute, avant tout à la « Jérusalem d'en-haut » que déjà saint Paul, écrivant aux Galates, opposait à la montagne du Sinaï, symbole de l'alliance ancienne (Gal., 4, 24-27) ; mais il pensait aussi vraisemblablement à la montagne de Jérusalem où se produisit, « tandis que s'écoulait le jour de la Pentecôte » (Act., 2, 1), la nouvelle Théophanie. Aussi les Pères de l'Église verront-ils dans ce dernier mystère la réalisation d'un oracle conservé à la fois par le Livre d'Isaïe (2, 3-4) et par celui de Michée (4, 2-3) : « C'est de Sion que doit sortir la Loi, et de Jérusalem la parole de Yahvé » ; ainsi le comprendra déjà Irénée,

1. P. G., 96, 836 a.

2. Quelques exemples suffiront : a) Séquence *Luz jucunda*, attribuée à Adam de Saint-Victor : « In tabellis saxeis - Non in linguis igneis - Lex de monte populo... » - b) Séquence *Simplex in essentia*, attribuée au même : « Lex praecessit in figura - Lex poenalis, lex obscura - Lumen evangelicum... » - c) Séquence *Almipiona iam gaudia* du X<sup>e</sup> siècle : « Renovantur namque festalia - Typicalia, auctum in Sina - Moysi consignata... » - d) L'hymne *Tradente legem Domino*, pour la Pentecôte, qui est attribuée à Abéiard, est tout entière consacrée à ce thème.

et de même après lui, saint Basile, Chrysostome, Théodoret<sup>1</sup>.

Le rapprochement entre les deux théophanies devait d'ailleurs se présenter naturellement à la pensée des chrétiens et tout d'abord des apôtres eux-mêmes. Car la fête juive de la Pentecôte, qui n'avait sans doute été primitivement qu'une fête des récoltes, était devenue la fête du don de la Loi au Sinaï ; on y commémorait, cinquante jours après la Pâque, la conclusion de l'Alliance que l'on situait cinquante jours après la première Pâque de la sortie d'Égypte. Peu importe pour le présent qu'aient été justes les calculs chronologiques établissant que cinquante jours séparaient la sortie d'Égypte de la théophanie du Sinaï ; mais il semble certain que telle était la croyance, attestée par les deux Targums de Jérusalem<sup>2</sup>, et confirmée par le Livre des Jubilés (6, 1 ss.) ; ce dernier livre enseigne, en effet, que la fête des Semaines, qui est notre Pentecôte, remontait à la toute première alliance faite avec Noé ; cette fête, renouvelée lors de l'alliance avec

1. Irénée, *Adv. Haer.*, iv, 34, 4 ; S. Basile, *In Isaiam*, 2, 3 (P. G., 30, 240-241) ; Chrysostome, *Ibid.* (P. G., 56, 32) ; Théodoret, *In Isaiam*, 2, 3 (P. G., 81, 238) ; *In Mich.*, 4, 2 (P. G., 71, 698 d).

2. Tout dépend du sens que l'on donne à Exode, 19, 1 : « Trois mois après leur sortie d'Égypte, ce jour-là... » On peut interpréter : au premier jour du mois ; c'est l'interprétation de l'argum de Jérusalem : on a, dès lors, le calcul suivant : si la Pâque de la sortie d'Égypte est célébrée au 14<sup>e</sup> jour du mois, il reste 17 jours (y compris le 14<sup>e</sup>, suivant l'habitude juive de compter) jusqu'à la fin du premier mois ; on y ajoutant les 30 jours du second mois nous obtenons 47 jours au début du troisième mois, c'est-à-dire le jour de l'arrivée au Sinaï ; et c'est trois jours après qu'a lieu la théophanie (Exode, 19, 1). On obtient ainsi 50 jours. C'est ainsi aussi que calculeront les rabbins ; cf. J. Bonsivven, *Le Judaïsme palestinien au temps de Jésus-Christ*, II, Paris, 1935, p. 123 ; on n'a toutefois de témoin certain que vers l'an 150 de notre ère (cf. Lohse, dans le *Theol. Wörterb.* de Kittel, art. *πεντηκοστή* p. 49). Les Pères de l'Église ont souvent repris ces calculs ; voir Sévérien de Gabale, *Fragment conservé dans une chaîne attribuée à Théophylacte* (P. G. 125, 529) ; Ps. Chrysostome, *In S. Pentecosten*, (P. G., 63, 963) ; S. Jérôme, *Epist.* 78, 12 (P. L., 22, 707) ; S. Augustin, *Epist.* 55, 16 (P. L., 33, 219) ; *Sermones post Maur.*, p. 26, 384, etc., et aussi Saint Thomas : « Celebratur autem festum Pentecostes, post quinquaginta dies, ad recolendum beneficium legis datae » (Ia-IIae, q. 102, a.4, ad 10m).

Abraham (14, 20), mais tombée en désuétude après les patriarches, aurait été restaurée à nouveau au Sinai (6, 19) ; il est vrai, comme le fait remarquer Lohse dans son article du *Wörterbuch* de Kittel sur la Pentecôte, que l'auteur du Livre des Jubilés ne dit pas explicitement que la fête doive être aussi un rappel de l'Alliance du Sinai et du don de la Loi ; il semble bien cependant que le rapprochement constant entre la Fête des Semaines et les trois alliances successives (Noé, Abraham, Sinai) soit assez significatif par lui-même, et que la solennité devait devenir la fête de toutes les alliances, notamment de la dernière et la plus solennelle ; le fait récemment mis en lumière que les sectes esséniennes de Qumran et de Damas suivaient le calendrier du Livre des Jubilés, et que probablement le Christ lui-même l'a suivi pour la célébration de la Pâque<sup>1</sup>, nous conduit donc à penser que les apôtres avaient à l'esprit le souvenir du Sinai lorsque l'Esprit vint sur eux. En tout cas, l'opposition établie par saint Paul, d'une part entre le Sinai et la nouvelle Loi de liberté de l'alliance nouvelle (Gal., 4, 24 s.), et d'autre part par l'Épître aux Hébreux entre la même montagne du Sinai et la « montagne de Sion », dont s'approchent les chrétiens (Hébr., 12, 22-24), devait forcément conduire les chrétiens à opposer la Pentecôte, mystère du don de l'Esprit dans le cœur des fidèles, à l'ancienne théophanie. Nous aurons l'occasion d'en voir de multiples témoignages. Pour n'en citer ici qu'un seul, le pape saint Léon s'émerveillera des concordances providentielles entre l'histoire du peuple juif et celle du nouveau peuple de Dieu :

Jadis, le peuple hébreu fut libéré de l'Égypte, et cin-

1. Cf. E. Voigt, *Antiquum Kalendartium sacerdotale*, dans *Biblica*, 1935, p. 403 ss. ; *Dies ultimae Cœnæ Domini*, in *ibid.*, p. 408 ss. ; A. JAUBERT, *La date de la dernière Cène*, dans *Rév. de l'hist. des religions*, 146 (1954), p. 140-173. Voir aussi le livre récent de J.-T. MILLET, *Dix ans de découvertes dans le désert de Juda*, Paris, 1957, p. 72, 75, 77.

quante jours après l'immolation de l'agneau, Dieu lui donna la loi sur le mont Sinai ; ainsi, après la Passion du Christ, qui est le véritable Agneau de Dieu immolé pour nous, cinquante jours après sa Résurrection, le Saint-Esprit est descendu sur les Apôtres et sur le peuple des croyants<sup>1</sup>.

Il y a cependant une différence manifeste entre les deux mystères : dans l'histoire d'Israël, il y a deux sacrifices, celui de l'agneau pascal qui inaugure la libération de l'Égypte, et celui de l'alliance offert au Sinai et dont le sang sera répandu par Moïse sur le peuple ; dans le mystère chrétien, il n'y a qu'un seul sacrifice que les deux victimes préfiguraient à leur manière : l'agneau pascal représente le sacrifice du Christ dans son rôle de libération du péché (car l'Égypte est le symbole du monde pécheur : cf. *Ézéch.*, 23, 8, 19, 27 ; *Apoc.*, 11, 8)<sup>2</sup> ; les victimes du Sinai représentent le même sacrifice dans sa fonction de fondement et de sceau de l'Alliance nouvelle. Par le premier, comme aussi par le rite de l'Expiation, le peuple de Dieu, se détachant de son péché, obtenait de pouvoir, avec Moïse ou avec le grand-prêtre, s'approcher de Dieu (Hébr., 10, 1), soit sur la sainte montagne, « la montagne qu'on pouvait toucher, le feu ardent... la voix qui parlait » (Hébr., 12, 18), soit dans le Saint des Saints de la montagne de Sion. Par les seconds sacrifices, le peuple élu recevait l'alliance qui le constituait officiellement en Peuple de Dieu, avec sa mission providentielle dans l'histoire du salut du monde, sa

1. S. LÉON, *In Pentecosten*, 1, Serm. 75, 1 (P. L., 54, 400-401) ; cf. S. AUGUSTIN, *De Spiritu et littera*, c. xvi (P. L., 44, 218) ; *De Trinitate*, 2, 15, 26 (P. L., 42, 862).

2. Telle était déjà la croyance juive traditionnelle : cf. L. BOUYRAC, *Le Mystère Pascal*, Paris, 1946, p. 108-109 ; PARLON, *Quis ver. div. haer.*, 60. Les Pères de l'Église ont fréquemment repris ce thème : cf. S. IÉRÔME, *Adv. Haer.*, 4, 47 ; CLÉMENT D'AL., *Strom.*, 1, 5, 30 ; 2, 18, 88 ; ORIGÈNE, *In Exod.*, Homél. 1, 2, etc.

mission de premier-né qui continuait celle des premiers-nés des patriarches (Hébr., 12, 16).

Or, le sacrifice de Jésus opère, à lui seul, tout cela : par lui, libérés du péché, les membres du vrai peuple de Dieu ont accès auprès du Père avec le Christ ressuscité (Hébr., 7, 25) ; les chrétiens peuvent « s'approcher du trône de la grâce » (Hébr., 4, 16), « de la montagne de Sion, de la cité du Dieu vivant, la Jérusalem céleste » (Hébr., 12, 22) : ils ont un libre accès « dans le lieu très saint, grâce au sang de Jésus, par le chemin nouveau et vivant qu'il nous a frayé à travers le voile, c'est-à-dire à travers sa propre chair » (Hébr., 10, 19). Mais par le même sacrifice, ils sont aussi constitués en un peuple nouveau, reçoivent une alliance nouvelle (Hébr., 8, 10) par « le sang de l'alliance éternelle » (Hébr., 13, 20), une mission nouvelle, agrégés qu'ils sont à « l'Église des premiers-nés inscrits dans les cieux » (Hébr., 12, 28)<sup>1</sup>. Double effet de l'unique vrai sacrifice qui, par sa perfection, supprime et achève tous les autres : au premier aspect correspond le mystère de Pâques, et au second celui de la Pentecôte.

Mais le second dépend étroitement du premier et ne saurait se concevoir sans lui : l'Alliance ne peut être

1. Le P. Spicq pense que ces premiers-nés de Hébr., 12, 23, désignent non les hommes, mais les anges. Sans parler de l'interprétation traditionnelle des Pères de l'Église, il semble que le contexte soit assez peu favorable à ce sens : le raisonnement de Hébr., 12, 18-23, continue en effet une exhortation commencée en 12, 12 : « Relévez donc vos mains défaillantes... » Encouragement à ne pas perdre courage, à la paix, à la charité fraternelle (12, 14) ; il ne faut pas, comme Esau, que les chrétiens perdent leur « droit de premier-né » pour une satisfaction immédiate et terrestre (12, 16-17) ; car (ὁ ἴψος) ce n'est pas d'une réalité terrestre et charnelle qu'ils s'approchent (18, 21) mais d'une réalité invisible et céleste, « d'une église des premiers-nés inscrits dans les cieux » (18, 23). Le sens qui s'impose, est que les chrétiens, bien que sur terre, ont un « droit d'ainesse » qui les agrège à tous les autres premiers-nés, soit déjà parvenus au ciel, soit inscrits dans l'Église de la terre qui fait déjà partie de ces réalités célestes dont parle Hébr., 9, 23 ; ce sont eux les nouveaux « premiers-nés » préfigurés par les premiers-nés des Israélites que le sang de l'Agneau pascal a sauvés de l'extermination (Hébr., 11, 28).

valide qu'après et par le sacrifice. L'Épître aux Hébreux a encore exprimé cette nécessité en un paragraphe très important, où le raisonnement s'appuie sur le double sens du mot διαθήκη qui signifie à la fois *alliance* et *testament* :

Où il y a διαθήκη, il est nécessaire que la mort du testateur ait eu lieu ; une διαθήκη, en effet, est valable sous condition de mort, puisqu'elle n'a jamais valeur tant que vit le testateur. De là vient que pas même la première (διαθήκη) n'a été inaugurée sans du sang... (Hébr., 9, 16-17).

Et l'auteur de rappeler le rite de la première alliance, comme nous l'avons étudié plus haut : au Sinaï aussi, il y a eu mort des victimes offertes en sacrifice, et ceci, nous l'avons vu, était une image du sacrifice futur du Christ et de sa mort.

Nous touchons ici un aspect très important de toute alliance entre Dieu et les hommes : car une telle Alliance est toujours décrite par la Bible comme un contrat unilatéral, un don de Dieu purement gratuit, le don de son Amour. Le peuple de son côté ne peut rien donner à Dieu, et ne peut que recevoir et accepter librement le Don de Dieu. Cette gratuité de l'Alliance est fortement exprimée par le choix du mot διαθήκη, car un testament est nécessairement un contrat unilatéral. Si donc ce testament ne devient valide, si cette alliance n'est ratifiée que par la mort du testateur, il faut en conclure que, dans le cas présent, ce ne peut être que par la mort d'un Dieu ; c'est parce que Jésus est à la fois Dieu et homme que son sacrifice peut véritablement et définitivement sceller et ratifier l'Alliance entre Dieu et les hommes ; en mourant, il nous lègue ses droits de Fils de Dieu, son héritage céleste.

Jésus n'est donc pas un médiateur quelconque ; il est bien supérieur à Moïse : « Moïse a été fidèle dans

toute sa maison, comme un serviteur... Mais le Christ l'est comme un fils à la tête de sa maison... » (Hébr., 3, 2-6) ; non seulement médiateur, mais testateur, parce que tous les biens du Père lui appartiennent et que, par son sacrifice, il nous les donne.

Une fois de plus, nous voici amenés à voir deux aspects complémentaires du sacrifice, et donc de la médiation sacerdotale de Jésus. Car si, comme nous venons de le dire, par son sacrifice, le Christ nous donne gratuitement les bienfaits du Père, son Alliance, son Esprit Saint, par le même sacrifice il nous ramène et nous donne nous-mêmes au Père dans l'unité de son Corps immolé et ressuscité, ainsi que nous l'avons dit au chapitre précédent ; médiateur entre Dieu et nous pour nous donner l'Esprit Saint de la nouvelle Alliance, il est aussi celui par lequel nous allons au Père. Le sacrifice de Jésus est ainsi au centre d'un double mouvement : l'un qui va de l'homme pécheur vers Dieu, par la mort au péché, la résurrection et la participation à la vie céleste de Jésus ; l'autre qui descend de Dieu aux hommes réconciliés pour en faire le nouveau peuple de Dieu et les instruments de son plan de salut dans le monde.

Ce que l'Épître aux Hébreux nous enseigne, ainsi que la relation entre la Pentecôte et l'Alliance du Sinai, se retrouve en d'autres passages du Nouveau Testament : ainsi l'Épître aux Éphésiens, au chapitre 4, décrit les dons divers que les chrétiens reçoivent du Christ ; avec les dons, communs à tous, d'un unique Esprit, d'une même foi, d'une même espérance, et d'un seul baptême, il y a cependant des dons divers dans l'Église :

Cependant chacun de nous a reçu sa part de la faveur divine selon que le Christ a mesuré ses dons. Ainsi dit l'Écriture : Montant dans les hauteurs, il a emmené en

captivité des captifs (littéralement : la captivité), il a donné des présents aux hommes (Ps. 68, 19). Il est monté, qu'est-ce à dire sinon qu'il est aussi descendu dans les régions inférieures de la terre ? Et celui qui est descendu, c'est le même qui est aussi monté au-dessus de tous les cieux, afin d'embrasser tout l'univers. Et puis, il a donné aux uns d'être apôtres, à d'autres d'être prophètes, ou encore évangélistes, ou bien pasteurs et docteurs, organisant ainsi les saints pour l'œuvre du ministère en vue de la construction du Corps du Christ (Éph., 4, 7-12).

Quoi qu'il en soit des difficultés de détail, il est certain que saint Paul pense ici à l'Ascension du Christ et à la Pentecôte, ainsi d'ailleurs que l'ont compris les Pères de l'Église, après saint Justin<sup>1</sup>, saint Irénée<sup>2</sup>, et Origène<sup>3</sup>. Et la liturgie romaine elle aussi retiendra cette interprétation en employant le Ps. 68, cité par saint Paul, pour les deux fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte.

Or un fait notable est à souligner : saint Paul ne cite pas le Ps. 68 selon les Septante ni selon l'hébreu ; dans ces deux textes, en effet, le sens serait : « Tu es monté sur la hauteur (c'est-à-dire sur la montagne de Sion), tu as capturé des captifs, reçu des hommes en tribut, ô Dieu » ; c'est Dieu qui reçoit les hommes délivrés de la captivité d'Égypte, et les fait passer en sa possession.

Mais la tradition juive avait interprété le psaume de façon très différente : elle y voyait Moïse délivrant les Hébreux de l'Égypte, montant au Sinai, recevant la Loi et la donnant aux hommes. Un Targum, cité par Strack-Billerbeck<sup>4</sup>, commente notre passage en ces termes : « Tu es monté au ciel, c'est-à-dire Moïse le prophète. Tu as emmené en captivité la captivité, tu

1. *Dialog.* 39, 1 ss. ; 87, 6.

2. *Démonstr.*, 83 (P. O., 12, 793).

3. *Comment. sur l'Épître aux Romains*, 5, 10 (P. G., 14, 1052 a).

4. *Komment. z. N. T. aus Talmud und Midrasch*, III, p. 596. On peut voir le texte du Targum dans la *Bibl. Polygl.*, de Londres, III, p. 188.



as appris les paroles de Tora, tu les as données aux hommes comme présents...». C'est exactement la citation de saint Paul<sup>1</sup> ; si l'on ajoute que la version araméenne des Psaumes présente le même texte, il faut donc conclure que l'Apôtre cite le psaume dans le sens auquel l'avaient habitué les commentateurs officiels de son temps. La chose est d'autant plus vraisemblable que le psaume était utilisé dans la liturgie juive du jour de la Pentecôte, au cours de l'assemblée prescrite par Num., 28, 26 et Lévit., 23, 31, pour commémorer la théophanie du Sinai<sup>2</sup>. Ainsi saint Paul transpose au Christ et au don de l'Esprit de la Pentecôte ce qui était dit de Moïse donnant la Loi au Sinai, confirmant ainsi ce que l'Épître aux Hébreux nous avait enseigné : après avoir libéré les hommes de la captivité du péché, le Christ monté au ciel distribue aux hommes, en leur envoyant l'Esprit, les dons charismatiques qui confèrent au nouveau peuple de Dieu son organisation pour la mission providentielle, pour « la construction du Corps du Christ ».

Un passage de l'Épître aux Romains complète encore cet enseignement de saint Paul ; il s'agit du passage bien connu du chapitre 10, 5-10, qu'il nous faut d'abord situer dans son contexte : après avoir, au chapitre 7, déclaré que le chrétien est affranchi de la loi extérieure, l'Apôtre décrit la vie du chrétien, qui est une vie sous la Loi intérieure de l'Esprit de Dieu (ch. 8) ; puis il considère le cas d'Israël infidèle à sa mission : cette infidélité provient du refus de s'élever au dessus de la justice extérieure, méconnaissance du vrai sens de la Loi : « Israël qui poursuivait une loi de jus-

1. Voir d'autres citations dans le même sens, dans STRACK-BULLERBECK, *loc. cit.*, p. 596-597.

2. Voir la note de R. Tournay sur ce psaume dans la *Bible de Jérusalem*, 1<sup>re</sup> édition, 1951, p. 247.

— tice n'a pas atteint la loi. Pourquoi ? Parce qu'au lieu de recourir à la foi, ils comptaient sur les œuvres » (9, 31-32). L'Apôtre continue : « Méconnaissant la justice de Dieu et cherchant à établir la leur propre, ils ont refusé de se soumettre à la justice de Dieu. Car la fin de la loi, c'est le Christ pour la justification de tout croyant » (10, 3-4).

Le Christ met fin à la Loi ancienne en l'accomplissant par la foi, qui est attitude intérieure d'accueil au don de Dieu : or, cela, l'Ancien Testament lui-même l'avait enseigné :

Moïse écrit en effet de la justice née de la loi qu'en l'accomplissant l'homme vivra par elle (Lév. 18,5), tandis que la justice née de la foi, elle, parle ainsi : Ne dis pas dans ton cœur : Qui montera au ciel ? entends : pour en faire descendre le Christ ; ou bien : Qui descendra dans l'abîme ? entends : pour faire remonter le Christ de chez les morts. Que dit-elle donc ? La parole est tout près de toi, sur tes lèvres et dans ton cœur, entends : la parole de la foi que nous prêchons. En effet, si tes lèvres confessent que Jésus est Seigneur, et si ton cœur croit que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé. Car la foi du cœur obtient la justice et la confession des lèvres le salut (Rom., 10, 5-10 ; trad. Lyonnet).

C'est évidemment cette dernière phrase qui donne la clé de tout le passage : c'est la foi intérieure professée par le chrétien qui le justifie et le sauve. Mais pour arriver à cette conclusion, Paul utilise un passage du Deutéronome qu'il interprète d'une manière assez étrange ; voici le texte du Deutéronome (30, 11-14) :

Cette loi que je te prescris aujourd'hui n'est pas au-delà de tes moyens ni hors de ton atteinte ; elle n'est pas dans les cieux, qu'il te faille dire : Qui montera pour nous aux cieux pour la chercher, que nous l'entendions pour la mettre en pratique ? Elle n'est pas au-delà des mers qu'il te faille dire : Qui ira pour nous au-delà des mers nous la chercher, que nous l'entendions pour la mettre en pratique ? Car la parole est tout près de toi, elle est dans ta



bouche et dans ton cœur pour que tu la mettes en pratique (Trad. Cazelles).

Il est clair que saint Paul transpose au Christ ce qui est dit ici de la Loi : il n'y a pas besoin de monter au ciel pour l'en faire descendre, ni aux enfers pour l'en ressusciter ; car la parole de la foi est présente au plus intime du cœur des croyants. Or, ici encore, cette interprétation paulinienne s'explique par un rappel des traditions juives : la deuxième recension du Targum de Jérusalem, dit Targum fragmentaire, glose, en effet, de la manière suivante :

La loi n'est pas dans le ciel, qu'il te faille dire : Plût au ciel que nous ayons quelqu'un, *comme Moïse le prophète*, qui monte au ciel pour nous la chercher, et nous fasse entendre ses préceptes pour que nous l'accablions ! La Loi n'est pas non plus au-delà des mers, qu'il te faille dire : Plût au ciel que nous ayons quelqu'un comme Jonas le prophète, qui descende dans les profondeurs de la mer, et nous ramène la Loi<sup>1</sup>.

A la lumière de ce rapprochement la pensée de saint Paul apparaît très claire : la Loi véritable est dans le cœur des croyants ; il n'y a pas à faire descendre le Christ du ciel, comme Moïse descendit du Sinaï, ou à le faire ressusciter comme Jonas fut sauvé des eaux ; car ce que ces deux prophètes préfiguraient est déjà accompli : Jésus est ressuscité comme Jonas, il est monté au ciel et en a donné la Loi, comme Moïse au Sinaï, mais en l'infusant dans notre cœur. Ainsi, une fois de plus, le Sinaï est mis en parallèle avec le don de la Loi

1. Le texte se trouve, avec une traduction latine, dans la *Bible Polyglotte* de Londres, tome IV, 1657, p. 376. — On trouvera une interprétation voisine dans le *Miarsch Debarim Rabba* : « Moïse dit aux Israélites : Pour que vous ne pensiez pas : Moïse reviendra plus tard et nous portera du ciel une autre Loi, je vous ai déjà fait connaître : Elle n'est pas dans le ciel » (d'après la traduction allemande de A. WÜNSCH, *Der Miarsch Debarim Rabba*, Leipzig, 1882, p. 96). Mais ce texte est de composition récente, tandis que le Targum que nous avons cité est considéré maintenant comme très ancien.

nouvelle que Jésus a fait après son Ascension, c'est-à-dire à la Pentecôte. Puisque nous savons que cette nouvelle Loi est celle de l'Alliance nouvelle, et qu'elle a été scellée dans le sang du Christ, il ne saurait y avoir une étude sérieuse du sacrifice et du sacerdoce de Jésus qui négligerait cet aspect. Nous aurons donc à en tenir compte dans nos recherches futures.

En terminant cette enquête dans le Nouveau Testament, il sera bon toutefois de revenir sur la fin d'un texte que nous avons déjà cité : au chapitre 12 de l'Épître aux Hébreux, après le rappel de la théophanie du Sinaï, l'auteur enseigne aux chrétiens qu'ils se sont approchés d'une autre montagne, la Jérusalem d'en haut ; il ajoute :

(Vous vous êtes approchés) de Jésus médiateur d'une alliance nouvelle, et d'un sang d'aspersion parlant mieux que celui d'Abel. Veillez à ne pas refuser celui qui parle, car si ceux-là, ayant refusé celui qui promulguaît sur terre des oracles, n'ont pas échappé au châtement, à plus forte raison n'échapperont-nous pas si nous le repoussons quand il parle du haut des cieux, dont la voix ébranla la terre jadis ; mais maintenant il a fait une promesse, disant : Encore une fois, moi, j'ébranlerai non seulement la terre, mais aussi le ciel (Hébr., 12, 24-26).

Les difficultés de détail ne manquent pas dans ces versets ; mais il demeure certain, en tout cas, qu'à nouveau se manifeste l'opposition entre la promulgation de la Loi ancienne par Moïse, et celle de la Loi nouvelle par Jésus. Dans les deux cas, c'est Dieu qui parle, mais la première fois, par Moïse et pour une alliance terrestre, promulguée sur la terre ; la seconde fois, c'est par le Christ et pour une alliance céleste car elle est promulguée dans le ciel où le Christ est entré avec son sang « qui parle mieux (ou : qui proclame des choses meilleures) que celui d'Abel », et qui

est, comme celui des victimes immolées au Sinaï, un « sang d'aspersion ».

La comparaison entre le sang d'Abel et celui du Christ est intéressante : il y a évidemment ici une allusion à Gen., 4, 10, où Dieu dit à Caïn : « Qu'as-tu fait ? La voix du sang de ton frère crie de la terre jusqu'à moi. » L'Épître aux Hébreux, un peu plus haut, y avait déjà fait allusion : « Par la foi, Abel présentait à Dieu un sacrifice meilleur que celui de Caïn, ce pour quoi il fut déclaré juste, Dieu ayant rendu témoignage à ses dons, et c'est pourquoi, quoique mort, il parle encore » (Hébr., 11, 4). Le sang d'Abel, type du sang du Christ<sup>1</sup>, continue à avoir une efficacité d'intercession, comme d'ailleurs celle de tous les autres justes « immolés pour la parole de Dieu » (Apoc., 6, 10). Mais le sang du Christ a une plus grande efficacité, proclame des choses meilleures. Le rapprochement, difficilement explicable par le hasard, entre ce « sang d'aspersion qui parle (λαλοῦντι) », et, immédiatement à la suite : « Ne refusez pas d'écouter celui qui parle (τον λαλοῦντα) » (Hébr., 12, 24 et 25), suggère que c'est le sang même de Jésus qui proclame la nouvelle Alliance, ou, mieux, que Dieu proclame la nouvelle Alliance par le sang rédempteur. Le lien entre le sacrifice du Christ et la proclamation de la nouvelle Alliance est ainsi fortement marqué.

Il est remarquable, en tout cas, que ces mots : « Qui parle mieux que le sang d'Abel », aient été souvent interprétés par la tradition catholique dans le sens du don de l'Esprit Saint aux fidèles ; ainsi fera Chrysostome, selon lequel, si le sang du Christ parle, c'est qu'il nous donne l'Esprit « qui intercede en nous par des soupirs inexprimables » (Rom., 8, 26)<sup>2</sup>. Suivie par Théo-

1. Sur Abel, figure du Christ, voir l'article de E. MANGENOT, dans le *Dict. de Théol. Cath.*, 1, col. 32-35.

2. *In Epist. ad Hebr.*, XII, homil. 32, 2 (P. G., 63, 221).

phylacte<sup>1</sup>, cette interprétation passera chez les latins avec Raban Maur, et se retrouvera de façon légèrement différente chez Haymon d'Auxerre, Hervé de Bourg-Dieu, Pierre Lombard, Hugues de Saint Victor et la *Glossa Ordinaria*<sup>2</sup> : chez ces derniers, le sang du Christ parle, parce qu'il nous fait professer notre foi en Jésus-Christ et en son salut ; cette dernière interprétation se retrouvera chez saint Thomas<sup>3</sup>.

Plus caractéristique encore, sans doute, est le choix que fait la *Glossa Ordinaria* d'un sermon de saint Augustin pour commenter notre passage. L'auteur a bien vu que l'Épître aux Hébreux mettait en parallèle le don de l'ancienne Alliance et le don de la Pentecôte, et il choisit ce beau passage de l'évêque d'Hippone qui précisément oppose les deux mystères :

Considère donc la différence entre les deux : là, après que l'immolation de la Pâque eut été célébrée, au cinquième jour, Dieu descendit sur le Sinaï dans le feu ; mais sa venue effrayait le peuple qui se tenait à distance ; et Dieu écrivit de son doigt la loi sur la pierre et non sur les cœurs. Ici au contraire, l'Esprit Saint qui est le doigt de Dieu vint sur le lieu où les fidèles étaient rassemblés, sous forme de langues de feu, non pas de loin et en semant l'épouvante, mais en se posant sur chacun d'eux ; il y eut bien un bruit qui vint tout à coup du ciel, comme le bruit d'un souffle violent ; mais nul n'en éprouva de crainte. Là, feu et fumée ; ici, un feu paisible<sup>4</sup>.

Cette citation, qui sera reprise par Pierre Lombard

1. *In Hebr.* XII, 24 (P. G., 125, 384 d).

2. RABAN MAUR. *In Hebr.* lib. XXIX (P. L., 112, 822) ; HAYMON, *In Hebr.*, 12, 24 (P. L., 117, 927 b) : le sang du Christ parle « cum nos loquentes facit quod Jesus ipse est Filius Dei... » De même Hervé (P. L., 181, 1678) ; P. Lombard (P. L., 192, 509 b) ; Hugues de S. Victor (*Quaestiones in Ep. ad Hebr.*, q. 109 ; P. L., 175, 632 b) ; *Glossa ordinaria*, sur ce passage.

3. *Expositio super Epist. ad Hebr.*, cap. XII, lect. 4 fin.

4. *Glossa Ordinaria*, VI, éd. de Venise, 1589, col. 950. Le texte est un assez mauvais état ; il est formé d'extraits du Serm. 155, 5-6, de S. Augustin, P. L., 38, 843.

pour commenter le même passage de l'Épître aux Hébreux<sup>1</sup>, illustre bien ce que nous avons dit dans ce chapitre.<sup>2</sup>

1. *In Hebr.*, XII (P. L., 192, 507 d).

2. Pour confirmer la relation entre le sacrifice du Christ et la Pentecôte, on pourra tenir compte aussi des données suivantes : on sait que la fête de l'Ascension ne faisait au début qu'une seule fête avec la Pentecôte ; en Occident il n'y a de fête distincte qu'à partir du 4<sup>e</sup> siècle, et les Églises de Syrie Occidentale et de Palestine continuent à célébrer l'Ascension le 50<sup>e</sup> jour après Pâques : cf. U. HOLZMEISTER, dans *Zeitschr. f. K. Theol.*, 53, 1931, p. 44-82 ; G. KRERSCHMAR, *Himmelfahrt und Pfingsten*, dans *Zeitschr. f. Kirchengeschichte*, 76, 1954-1955, p. 209-253. La montée au ciel du Christ est considérée par la Liturgie comme correspondant à la montée de Moïse au Sinaï pour y recevoir les tables de la Loi : voir par exemple, la Liturgie Byzantine du jour de l'Ascension (cf. F. MERCIER, *La prière des Églises de rite byzantin*, II, 2, p. 344, 1<sup>er</sup> Canon) ; la liturgie Mozarabe fait lire à None du jour Octave de l'Ascension le récit de Moïse montant au Sinaï pour que Dieu inscrive la Loi sur les tables de pierre, *Deut.* 10, 1 ss., et immédiatement après on lit *Exch.* 11, 14-20, c'est-à-dire la promesse d'un cœur nouveau. L'iconographie ancienne confirme cette correspondance entre la montée au Sinaï et l'Ascension : cf. KRERSCHMAR, p. 216-218 et H. GUTBERLET, *Die Himmelfahrt Christi in der bildenden Kunst*, Strassbourg, 1934, p. 76 ss. — On a ainsi dans la liturgie un témoignage intéressant en faveur du sens du sacrifice du Christ, comme Sacrifice de la Nouvelle Alliance : en montant avec son sacrifice non plus sur le Sinaï mais dans le ciel, le Christ reçoit de son Père le pouvoir de nous envoyer l'Esprit Saint qui inscrit la Nouvelle Loi dans les cœurs.

## II

## LES ÉTAPES

## DU SACERDOCE DU CHRIST